

L'an deux mil vingt, le cinq février, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 30 janvier 2020, à la salle de réunion de la Communauté de Communes à Fontaine-Française, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2019
- 2. Présentation du diagnostic économique réalisé par la CCI
- 3. Renouvellement de la convention d'abonnement au réseau de chaleur de Belleneuve
- 4. Marchés alimentaires
- 5. Règlement de fonctionnement du Multi-accueil
- 6. Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance
- 7. Présentation des investissements 2020
- 8. Attributions de compensation
- 9. Modification de la Carte des emplois
- 10. Convention de mise à disposition du service entretien de la commune de Mirebeau
- 11. Ecole des 3 Arts : Projets « 3 jours MCC »
- 12. Information sur la trésorerie
- 13. Questions diverses

Étaient présents: Cyril BELLANT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - Véronique BREDILLET - Michel de BROISSIA - Christophe CADET - Nathalie CAYOT - Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Nathalie GAVOILLE - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Henri LECHENET - René KREMER - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Jean-Pierre PATEY - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Isabelle QUIROT - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Laurent SOUHAIT - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO - Guy VINCENT-VIRY.

<u>Étaient excusés</u>: Georges APERT - Pierre-Alain BAROT - Françoise CLEMENT - Marie-Françoise COLLINET - Yoann DUMONT - Vincent QUERU - Roger RAILLARD - Valérie SAUVAGEOT-LAPIERRE.

<u>Étaient absents</u>: Michel BORDERELLE - Alain BOVE - Aimé CHEVEAU - Michel GREY - Valérie GUELAUD - David JEANSON - Isabelle LAJOUX - Marcel MARCEAU - Valérie NIVOIS.

Ont donné pouvoir : Pierre-Alain BAROT pouvoir à Didier LENOIR – Marie-Françoise COLLINET pouvoir à Michel de BROISSIA – Vincent QUERU pouvoir à Marc BOEGLIN.

<u>Suppléants présents</u>: Nelly CHANGENET (suppléante de Georges APERT) — Christian RAPIN (suppléant de Roger RAILLARD) — Robert ROBLOT (suppléant de Françoise CLEMENT).

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO.

Le Président accueille l'assemblée et fait un point d'actualités :

<u>Syndicat Vingeanne Bèze Albane</u>: Suite à un problème de quorum, la fusion n'a pas pu être validée par les services de la Préfecture. Il conviendra de délibérer à nouveau sur ce dossier lorsque la Préfecture transmettra le projet.

<u>Carte scolaire</u>: M. MAROTEL indique que suite à la réunion organisée par l'Inspecteur de l'Education Nationale:

- La classe de maternelle d'Arceau est confirmée
- Risque de fermeture de classe :
  - Pôle scolaire de Fontaine : 1 classe en maternelle
  - Pôle scolaire de Mirebeau : 1 classe en élémentaire

**Réunion avec le DRFIP :** Une réunion a été organisée à la demande du DRFIP sur la réorganisation des services des finances publiques, le positionnement du Conseil a été rappelé mais le DRFIP ne modifiera pas son projet.

Gymnase de Fontaine-Française : L'appel d'offres a été déposé, le délai de remise des offres est fixé au 9 mars 2020.

**Formations secourisme:** Elles ont été organisées en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Or : 22 agents ont suivi une formation initiale et 55 agents une formation recyclage.

Le Président soumet ensuite l'ordre du jour.

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2019

Le Président soumet le compte-rendu du 19 décembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

# 2. Présentation du diagnostic économique réalisé par la CCI

Les représentants de la CCI Côte d'Or-Dijon Métropole présentent le diagnostic économique du territoire Mirebellois et Fontenois, préalablement soumis à l'avis de la commission au développement économique le 14 janvier 2020 (cf. présentation distribuée en séance).

M. de BROISSIA demande pourquoi les carrières ne sont pas référencées et si un diagnostic sur les mouvements routiers a été réalisé.

La CCI précise que si les carrières ne ressortent pas dans les documents d'urbanisme (zonage) alors elles ne sont pas référencées.

Pour les flux routiers, le Président indique qu'une enquête mobilité a été effectuée par le PETR.

Le Président rappelle que suite au diagnostic, des ateliers sont organisés, à la restauration scolaire de Mirebeau, ils regrouperont les élus et les professionnels avec un travail en sous-groupes et une restitution plénière :

- Mercredi 12 février à 19h30 : Atelier commerce de proximité
- Jeudi 13 février à 18h : Atelier ZAE
- <u>Jeudi 20 février à 19h30</u> : Atelier commerce pôles principaux

## 3. Renouvellement de la convention d'abonnement au réseau de chaleur de Belleneuve

Le Président indique que la convention relative à la fourniture de chaleur-bois pour les locaux de l'accueil de loisirs, l'école élémentaire et le relais petite enfance est arrivée à échéance.

Il convient donc de la renouveler, le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'abonnement au réseau de chaleur de Belleneuve.
- Autorise le Président à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Marché de fourniture de produits alimentaires pour la restauration scolaire

Le Président indique que le marché de fournitures de produits alimentaires précédemment conclu par la Communauté de Communes arrive à échéance au 29 février 2020.

Un marché passé selon la procédure formalisée a été déposé sur la plateforme marchés-sécurisés ainsi qu'au BOAMP-Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Le nouveau marché à bons de commande est composé de 10 lots, il sera conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1er mars 2020 pour un montant minimal de 149 400 € HT et un maximal de 286 000 € HT.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 9 janvier 2020 à 16h afin d'analyser les offres et propose de retenir les attributaires suivants pour chacun des lots :

Lot	Entreprise retenue	Montant annuel
1 - Poissons frais	POMONA TERRE AZUR	mini 2500 € maxi 7000 €
2 - Légumes surgelés	POMONA PASSION FROID	mini 1000 € maxi 7000 €
3 - Entrées pâtisseries	BRAKE	mini 4000 € maxi 8000 €
4 - Viandes, volailles et poissons surgelés	POMONA PASSION FROID	mini 12000 € maxi 19000 €
5 - Volaille fraîche aide par le travail	CAT BEZOUOTTE	mini 7000 € maxi 11000 €
6 – Découpe de volaille	POMONA PASSION FROID	mini 1200 € maxi 5000 €
7 - Fromage	POMONA PASSION FROID	mini 8000 € maxi 15000 €
8 – Laitage - Traiteur	POMONA PASSION FROID	mini 8000 € maxi 17000 €
9 - Epicerie	TRANSGOURMET	mini 12000 € maxi 23000 €
10 – Fruits et légumes frais	POMONA TERRE AZUR	mini 19000 € maxi 31000 €

Le Président précise qu'une dégustation des produits a été organisée avec les élus.

E.DONICHAK demande le coût actuel des denrées alimentaires.

M.HUMBERT indique qu'il était de 162 162 € en 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché de fourniture de produits alimentaires aux entreprises précitées pour chacun des 10 lots composant le marché.
- Autorise le Président à signer le marché susmentionné avec chacune des entreprises attributaires ainsi que toutes les pièces afférentes.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

## 5. Règlement de fonctionnement du Multi-accueil

Le Président indique que le règlement de fonctionnement du multi-accueil doit être modifié afin de prendre en compte les nouvelles données fournies par la Caisse d'Allocations Familiales.

Certaines parties de ce règlement ont été simplement réorganisées et/ou précisées.

Les modifications portent principalement sur :

- Art 2 : fonctions des professionnelles de l'équipe,
- Art 3 : conditions d'admission: précision guichet unique, documents du dossier, protocole et suppression de la majoration de + 30% pour les familles hors territoire,
- Art 4 : délai de prévenance de l'absence de l'enfant ramené à 15 jours,
- Art 5 : nouvelle grille du taux d'effort, carence en cas de maladie limitée à 1 jour,
- Art 6 : cadre sanitaire pour l'alimentation,
- Art 7 : santé de l'enfant et accueil.

Ce dossier a été soumis à l'avis de Commission à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse le mercredi 29 janvier 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Adopte le règlement de fonctionnement du multi-accueil avec les modifications proposées.
- Dit que le règlement sera applicable à compter du 1er mars 2020.

### 6. Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Le Président indique que l'élaboration de ce règlement fait suite à une demande de la Caisse d'Allocations Familiales à tous les relais petite enfance.

Cet objectif a été inscrit dans le projet du relais petite enfance du territoire lors du renouvellement d'agrément en novembre 2017.

Sa construction s'est faite en plusieurs temps afin d'associer à ce travail les assistantes maternelles.

Ce dossier a été soumis à l'avis de Commission à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse le mercredi 29 janvier 2020.

L. BOISSEROLLES demande si la liste des assistantes maternelles a été diffusée sur les communes. Le Président indique qu'elle est en cours de finalisation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Adopte le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance.
- Dit que le règlement sera applicable à compter du 1er mars 2020.

## 7. Adoption du périmètre et des statuts du syndicat Tille, Vouge, Ouche

Le Président indique que suite à l'étude de préfiguration menée à l'échelle des bassins versants Ouche, Vouge et Tille, le Conseil doit se prononcer sur le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat.

L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre et statuts du syndicat mixte fermé Tille, Vouge, Ouche a été transmis à la Communauté de Communes le 12 décembre 2019.

Ce projet comprend:

- 3 bassins versants,
- La fusion des 4 syndicats existants (SBV : Bassin de la Vouge, SBO : Bassin de l'Ouche, SITNA : Tille
  Norge et Arnisson, SITIV : Tille Ignon et Venelle).

Le Président souligne que ce projet ne recueille pas l'adhésion de tous les EPCI, notamment sur la question de la représentativité.

B. BETHENOD indique que Dijon Métropole a un poids important dans la gouvernance (quasiment la majorité des sièges), ce qui créé un déséquilibre entre la population et la surface des bassins versants vis-à-vis des autres EPCI. Il précise que se pose également la question de créer un ou deux syndicat compte-tenu de la taille du syndicat.

G. VINCENT-VIRY confirme que le périmètre du syndicat est trop important et que des problèmes de gestion en découleront.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Rejette le projet de périmètre et de statuts du syndicat mixte fermé Tille, Vouge, Ouche.

## 8. Présentation des investissements 2020

- L. THOMAS donne les résultats 2019 :
  - Déficit d'investissement (avec reprise du déficit antérieur et des restes à réaliser) : 674 559.03 €
  - Excédent de fonctionnement (avec reprise de l'excédent antérieur) : 1 306 493.91 €
  - Excédent de fonctionnement à reporter en 2020 : 631 934.88 €

Il présente ensuite les chiffres des orientations budgétaires 2020 qui s'articulent autour de 2 projets de territoire :

- Le gymnase de Fontaine-Française : reconduction de la dépense, inscrite en 2019 avec ajustement des montants sur 2020 : estimation à 2 527 927 € TTC.
- La réhabilitation des locaux de la Communauté de Communes à Fontaine-Française pour l'accueil de la micro-crèche pour 181 500 € TTC.

Outre ces deux grands projets, sont également prévus :

- Dans le cadre de la reprise des équipements sportifs communautaires : le désamiantage et l'isolation du terrain de tennis couvert de Belleneuve pour 160 800 € TTC, ainsi que le remplacement de l'éclairage par des Led.
- La poursuite du soutien à l'investissement dans les écoles du territoire (maternelles et élémentaires) pour un montant total de 97 900 € :
  - o Informatique, avec tablettes dans les maternelles de Mirebeau et Beire, ordinateurs dans les élémentaires de Belleneuve et Arceau (17 000 € au total).
  - o Achat matériel et mobilier.
  - Travaux dans les bâtiments (68 900 €): réhabilitation des huisseries de la salle de motricité de l'école maternelle de Beire, films occultants à Renève, alarmes PPMS à Beire, Bèze et Mirebeau.

- Le remplacement de gros matériel à la cuisine centrale pour 29 260 €.
- L'installation de défibrillateurs dans toutes les écoles du territoire, ainsi qu'à la piscine de Mirebeau et à proximité de l'Espace France Services/Ecole des 3 Arts et du terrain de foot à Mirebeau. Ces achats peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la DETR.

M. de BROISSIA demande si un achat groupé pour la maintenance des défibrillateurs est envisageable.

Le Président indique que c'est à étudier compte-tenu des équipements différents selon les communes.

N. CAYOT demande si l'extension de l'Ecole des 3 Arts est prévue dans un plan pluriannuel d'investissement.

Le Président confirme que cet investissement est prévu après ceux de l'année 2020, ce dossier est inscrit dans le contrat CAP 100% Côte d'Or avec le Département et il sera finalisé par le nouveau Directeur de l'Ecole des 3 Arts.

### 9. Attributions de compensation

Le Président rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ont été transférés les équipements sportifs d'intérêt communautaire suivants :

- Le tennis couvert de Belleneuve
- Le terrain de football et les vestiaires de Fontaine
- La piscine de Mirebeau

Ce transfert d'équipements a fait l'objet d'un vote en conseil communautaire avec : 33 Pour – 3 Abstentions – 4 Contre

La CLECT s'est réunie le 13 janvier 2020 afin d'examiner le rapport d'évaluation des charges transférées, elle a rendu l'avis suivant :

- 20 votants

Pour : 15
 Abstention : 4
 Contre : 1

Le rapport de la CLECT a été transmis aux Communes le 14 janvier 2020, les délais courts entre la CLECT et le Conseil visaient à traiter ce dossier dans son intégralité sur cette mandature

En l'absence de l'adoption du rapport par un nombre suffisant de communes à la date du Conseil, la procédure suit son cours jusqu'au délai réglementaire des 3 mois.

Les attributions de compensation pourront éventuellement être révisées au Conseil communautaire du 12 mars 2020 si des communes ont présenté et validé le rapport dans leurs conseils.

R. KREMER estime qu'il n'est pas normal de retenir 50% du coût de fonctionnement pour les équipements sportifs alors que pour les écoles 100% du coût de fonctionnement a été retenu.

Le Président rappelle que cette proposition a été faite dès la délibération de septembre 2019 sur le transfert des équipements, compte-tenu de la particularité de ces équipements, notamment la piscine.

R.KREMER demande si les écoles paieront pour se rendre à la piscine.

Le Président indique que non car les écoles et la piscine relèvent de la Communauté de Communes, il est prévu d'étendre l'accès à toutes les écoles.

Il précise également que les tarifs d'accès du public à la piscine seront soumis au Conseil.

M. de BROISSIA s'interroge sur le personnel saisonnier.

Le Président indique que le personnel saisonnier sera recruté et rémunéré par la Communauté de Communes.

A.MARNEF précise que l'agent de ménage de la Commune de Fontaine-Française qui effectue l'entretien des vestiaires de foot sera mis à disposition de la Communauté de Communes.

## 10. Modification de la Carte des emplois

Le Président propose la transformation des postes suivants dans le tableau des emplois :

- Suite au recrutement du nouveau Directeur de l'Ecole des 3 Arts, création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet et suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.
- Suite à la nomination stagiaire d'un agent, création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (31.5h) et suppression d'un poste d'ATSEM contractuel à temps non complet (31.5h).
- Suite à une réussite à concours, création d'un poste de rédacteur à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Technique le lundi 27 janvier 2020.

Le Président indique qu'une chargée de développement territorial a été recrutée : Albane SICRE prendra ses fonctions le 16 mars prochain.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Approuve le tableau des emplois arrêté au 5 février 2020.

### 11. Convention de mise à disposition du service entretien à la commune de Mirebeau

Le Président indique que suite à la demande de la commune de Mirebeau, la Communauté de communes met à disposition de la commune des agents du service entretien afin de réaliser le ménage des locaux du Forum.

Deux agents assureront l'entretien des locaux du Forum pour le compte de la commune de Mirebeau pour un volume horaire total de 17h50 par semaine.

Le coût salarial des agents mis à disposition sera remboursé par la commune.

Ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Technique le lundi 27 janvier 2020.

N.GAVOILLE demande si des frais de gestion sont inclus dans la convention, comme pour les conventions de mise à disposition des secrétaires de mairie.

Le Président indique que non mais que cela pourra être envisagé à l'avenir, avec l'intégration de frais liés au poste de coordination des agents d'entretien.

A.MARNEF précise que cette mise à disposition a permis d'augmenter le temps de travail des agents communautaires.

M. de BROISSIA demande si d'autres communes peuvent bénéficier de ce service.

Le Président précise que oui, d'autres communes utilisent déjà le service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition du service entretien à la commune de Mirebeau.
- Autorise le Président à signer ladite convention.

## 12. Ecole des 3 Arts : Projets « 3 jours MCC »

V. MEUNIER indique que l'Ecole des 3 Arts présente un projet « 3 jours MCC » pour l'année 2020.

Le thème retenu est « Ensembles de Trombones » : le trombone à coulisse est à l'honneur, mais pas seulement : enfants et adultes, musiciens et mélomanes sont invités à (re)découvrir l'univers des instruments naturels (trompette et clairon basses) baroque (saqueboute), romantique, moderne (trombone alto, ténor, basse).

Ce projet se découpe en 4 volets :

- Un volet Enseignement
  - Ce volet enseignement pour bons amateurs est confié à plusieurs professeurs du département dans le but de former au moins 12 et au plus 15 Ensembles de Musique de Chambre éphémères.
- Un volet Travail en Master Class:
  - Ce volet Master Class change de thématique chaque année. Son but est le travail de bons musiciens amateurs du département en pupitres et en grand(s) ensemble(s) sous la direction d'excellents professionnels invités.
- Un volet Création
  - Ce volet Création permet la composition d'une œuvre originale sur la thématique de l'année, par un compositeur local, de niveau national. L'œuvre sera interprétée par un ensemble spécialement constitué dans le cadre des Master Class.
- Un volet Concert avec trois concerts programmés:

Celui des ensembles en restitution du travail spécifique des Master Class,

Celui des Professionnels invités pour l'encadrement des Master Class,

Ceux des 12/15 ensembles éphémères de musique de chambre constitués.

Le coût du projet s'élève à 12 094 €, financés à 50 % par le Conseil départemental de Côte d'Or soit 6 047 €. Les sommes seront inscrites au budget 2020.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Approuve le projet « 3 jours Musique de Chambre et Création » de l'Ecole des 3 Arts,
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la mise en œuvre de ce projet,
- Autorise le Président à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

## 13. <u>Information sur la trésorerie</u>

A la date du 5 février 2020, la trésorerie s'élève à 881 000 € sur le budget principal sans tirage sur la ligne de trésorerie et 39 310 € sur le budget annexe ordures ménagères avec un tirage de 50 000 € sur la ligne de trésorerie.

D.PETITJEAN indique qu'un fichier Excel a été transmis aux communes pour la mise à jour des foyers assujettis à la redevance des ordures ménagères. Ils remercient les communes de le remplir précisément puis de le retourner à la Communauté de Communes.

### 14. Questions diverses

#### 1) Sortir en Mirebellois-Fontenois

Le Président remercie les élus d'assurer la diffusion du nouveau calendrier des manifestations édité par l'Office pour la période mars-avril 2020.

### 2) Manifestations Ecole des 3 Arts

Virginie MEUNIER détaille les manifestations à venir de l'Ecole des 3 Arts :

- Concert musiques actuelles avec le groupe Alambig le samedi 8 février à 20h30 à l'auditorium de l'Ecole des 3 Arts
- Scène ouverte pop/rock le dimanche 9 février à 15h à l'auditorium de l'Ecole des 3 Arts
- Concert dans le cadre d'un échange avec l'Harmonie junior d'Auxonne le dimanche 16 février à 17h à l'auditorium de l'Ecole des 3 Arts
- Moment musical le lundi 17 février 2020 à 19h à Charmes
- Concert et Bal Folk de la St Patrick, organisé par la plaine des sons, le samedi 14 mars à 21h à la salle des fêtes de Belleneuve, précédé d'une initiation aux danses irlandaises de 17h à 19h à l'auditorium de l'Ecole des 3 Arts.
- N. CAYOT indique que pour les cérémonies officielles (8 mai et 11 novembre), l'Orchestre d'Harmonie envisage de se regrouper avec le Petit Sympho pour assurer 3 prestations par jour (10h/11h/12h). Les communes intéressées peuvent transmettre leur demande à V. MEUNIER.
- V. MEUNIER indique qu'il convient d'anticiper dans un souci organisation.
- M. de BROISSIA indique que le vélorail de Champagne sur Vingeanne recherche 3 services civiques. A.MARNEF suggère de voir avec la Mission Locale qui se situe à l'Espace France Services.
- M. de BROISSIA souhaite que l'étude qu'il a réalisée sur les frais de scolarité soit intégrée au compte-rendu de la CLECT et que ce sujet soit évoqué à nouveau après les élections.
- N. GAVOILLE demande si les documents préparatoires au conseil peuvent être envoyés plus tôt. Une vigilance sera apportée sur ce point mais cela dépend de la finalisation des documents à envoyer.

## Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 12 mars 2020 à 20h.

La séance est levée à 22h.

Les délibérations prises le 5 février 2020 par le Conseil Communautaire sont dans l'ordre :

N° 1	Renouvellement de la convention d'abonnement au réseau de chaleur de Belleneuve
N° 2	Marché de fourniture de produits alimentaires pour la restauration scolaire
N° 3	Règlement de fonctionnement du Multi-accueil
N° 4	Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance
N° 5	Adoption du périmètre et des statuts du syndicat Tille, Vouge, Ouche
N° 6	Modification de la Carte des emplois
N° 7	Convention de mise à disposition du service entretien à la commune de Mirebeau
N° 8	Ecole des 3 Arts : Projets « 3 jours MCC »

BETHENOD Bruno LE	CHENET Henri
-------------------	--------------

BOEGLIN Marc	KREMER René
--------------	-------------

BOISSEROLLES Laurent	LENOIR Didier
----------------------	---------------

DREDILLE I VERUNIQUE INTREMIE JEUN-CIQUUE	BREDILLET Véronie	jue	MARCAIRE Jean-Claude
---	-------------------	-----	----------------------

De BROISSIA Michel	MAROTEL Michel

CADE I CHI ISTODINE MATERON DOMINIQUE	CADET Christophe	MATIRON Dominique
---------------------------------------	------------------	-------------------

CAYOT Nathalie	MEUNIER Virginie
CALACTINATIONS	

CHANGENET Nelly	MOREAU Patrick
-----------------	----------------

CHAPUIS Roland MOUREA
-----------------------

DESCHAMPS Martine	PETITJEAN Didier
-------------------	------------------

NONT CLIAKE	DONGOT C'
DONICHAK Emmanuel	PONSOT Gérard

GAVOILLE Nathalie QUIRO Isabelle

# JACQUOT Denis RAPIN Christian

ROBLOT Robert		
ROSEY Jean-Marie		
ROUGEOT Marie-Claude		
SOUHAIT Laurent		
THOMAS Laurent		
URBANO Nicolas		
VINCENT-VIRY Guy		